

Compte rendu de la séance du 04 novembre 2021

Président : BOURDIER Christian

Secrétaire : BOUTY Patricia

Présents :

Madame Jocelyne GIROUX, Madame Patricia BOUTY, Monsieur William NAFZIGER, Monsieur Christian BOURDIER, Madame Florence PIOZIN, Monsieur Michel BOISSON, Madame Jacqueline MERSCHARDT, Monsieur David FAURE, Monsieur Jean Louis LAMOTHE

Excusés :

Monsieur Morad SALMI, Monsieur Mathieu COMPOSTELLA

Absents :

Réprésentés :

Ordre du jour:

1/ AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE D'APPLICATION DU DROIT DES SOLS DU POLE TERRITORIAL DU GRAND LIBOURNAIS

2/ ATTRIBUTION SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

3/ SUBVENTION FDAEC

4/ CHANTIERS EN COURS

5/ LOCATION APPARTEMENT N°3

6/ DROIT DE PREEMPTION

7/ CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

8/ PREPARATION ORGANISATION GAZETTE REPARTITION DES TACHES

9/QUESTIONS DIVERSES

Délibérations du conseil:

AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE D'APPLICATION DU DROIT DES SOLS DU POLE TERRITORIAL DU GRAND LIBOURNAIS (DE 2021 018)

Vu l'article L.422-1 du Code de l'Urbanisme définissant le Maire comme l'autorité compétente pour délivrer les autorisations d'urbanisme ;

Vu l'article R.423-15 du Code de l'Urbanisme autorisant la commune à confier les actes d'instruction aux services d'un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) ;

Vu l'article 134 de la loi ALUR (Accès au Logement et pour un Urbanisme Rénové) du 24 mars 2014 ;

Vu les articles L 112-8 et suivants du code des relations du public avec les administrations, relatifs à la saisine par voie électronique ;

Vu l'article L 423-3 du code de l'urbanisme tel qu'issu de la loi ELAN, relatif à la dématérialisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme ;

Vu la convention relative à l'adhésion au service d'application du droit des sols en date du 30 novembre 2016, signée entre la commune et le PETR ;

Considérant qu'un avenant à la convention est nécessaire afin de redéfinir les modalités de travail en commun dans le cadre de la mise en place de la dématérialisation des autorisations du droit des sols qui interviendra au plus tard le 1^{er} janvier 2022 ;

Considérant que le PETR met à disposition des communes, les outils informatiques permettant l'instruction dématérialisée et notamment la création d'un guichet-unique pour les usagers et professionnels, pour le dépôt dématérialisé de leurs demandes d'urbanisme ;

Considérant que l'utilisation de ces outils nécessite l'accord de la commune sur les conditions générales d'utilisation rédigées par le PETR ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'adhésion au service d'Application du Droit des Sols du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Libournais ainsi que les conditions générales d'utilisation relatives à l'utilisation du guichet unique mis à disposition des usagers et des professionnels.

Montant des subventions aux associations (DE 2021 019)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du vote du Budget Primitif 2021 ont été votés des crédits à l'article comptable 6574. Il est nécessaire de dresser la liste des associations bénéficiant de subventions communales.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

DIT que les associations bénéficiant d'une subvention communale sont les suivantes :

- Association de Sauvegarde et de Restauration du Patrimoine Culturel et Cultuel de la commune de Doulezon :	160€
- Association Tholause :	60€
- Comité des fêtes :	160€
- Association de chasse (ACCA) :	160€
- Coopérative scolaire Doulezon :	160€
- Association des donneurs de sang :	50€
- Association jeunes sapeurs-pompiers	50€
- Groupement de défense et de sauvegarde des abeilles :	50€
- USEP :	160€
- TEAM RACING GALET	160 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
 Au registre sont les signatures

Le Maire, C.BOURDIER.

Délibération attribution fond départemental d'aide à l'équipement des communes (FDAEC)2021 (DE 2021 020)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la note explicative du Conseil Général de la Gironde concernant le Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes programme 2021 (FDAEC) ;

Considérant que, dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire girondin, le Département aide les communes pour la réalisation de travaux d'équipement, de voirie ainsi que l'acquisition de matériel par le versement du Fonds d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC).

Le Conseil Départemental de la Gironde, réuni en assemblée plénière pour le Budget Primitif 2021 a voté les montants du FDAEC à chaque canton girondin.

Considérant que la commune de Doulezon a développé le projet de travaux suivant :

Travaux ou achat	Nom	Prix H.T.
<u>Travaux appt N°1</u>		
PLOMBERIE	LAVANDIER EPC	958,23 €
CLIMATISATION	LAVANDIER EPC	2 129,81 €
<u>ELECTRICITE</u>	LAVANDIER EPC	2 678,60 €
MENUISERIES	EURL CHRISTIAN DELAGE	6 063,14 €
REVETEMENTS SOLS ET MURS	ENT MEYNARD LAURENT	13 079,00 €
TRAVAUX VOIES COMMUNALES	SARL BOUIJAUD	9 495,00 €

TOTAL

34 403.78€

M. le Maire propose de solliciter le FDAEC 2021

Le conseil municipal de la commune de Doulezon, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE

- de demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de 9 500.00 € au titre du FDAEC 2021

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

CHANTIER EN COURS

les panneaux de signalisations seront bientôt posés.

la 1ère tranche des travaux de restauration de l'Eglise débutera en janvier 2022.

Prévoir curage des fossés vers chez Mr GROS.

FIN DE SEANCE 22H30